



TOURNOI NATIONAL B DE TENNIS DE TABLE DU CJM BOURGES

Homologué FFTT : 2356/2025-B

1. Généralités

Le club du Cercle Jean Macé Bourges Tennis de Table organise son 12ème tournoi national (B) les :

Samedi 18 avril et dimanche 19 avril 2026.

**Gymnase Yves du Manoir
135 Rue de Turly
18000 BOURGES**

Ce tournoi national est ouvert à toutes les joueuses et tous les joueurs, licenciés FFTT portant la mention « certificat médical présenté ».

Ce tournoi est homologué :

La dotation globale du tournoi est de 4992 €.

Le classement des joueurs pris en compte sera le classement de la saison 2025/2026 phase 2.

Les résultats seront comptabilisés pour la 2^{ème} phase 2025/2026.

Ce tournoi se déroulera sur 25 tables.

Juge-arbitre : Bernard THIBERT JA3

Assisté de : Cyril BERNAT JA3

Jean Paul BRUNET JA1

Philippe GRELAT JA1

2. Organisation générale

Les tableaux B, O (TS Messieurs >1500) seront limités à 45 joueurs (euses).

Les tableaux : C, D, E, F, G, J, K, L, M, N seront limités à 60 joueurs (euses).

Les tableaux : A, H, I, seront limités à 30 joueurs (euses).

Les tableaux de moins 12 joueurs (euses) seront annulés.

Les récompenses seront remises lors du podium dès la fin du tableau concerné, Les récompenses non réclamées à ce moment resteront acquises à l'association.

Tableau: C, D, E, F, G, J, K, L, M, N,

Récompenses : de 12 à 32 joueurs (euses) 1^{er}, 2^{ème}, 3^{èmes}, 4^{èmes}

A partir de 33 joueurs (euses) : 8 premiers.

Tableau : A, B, H, I, O

Récompenses : De 12 à 18 joueurs (euses) 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{èmes}, 4^{èmes}

A partir de 19 joueurs (euses) : 8 premiers.

TABLEAU DES DOTATIONS

Samedi 18 avril 2026

Tableau	Désignation	Droits d'inscription		HORAIRE		Répartition récompenses			
N°		TARIF	Nbre de places	Fin du pointage	Début du tableau	1er	2ème	3/4ème	5 à 8ème
A	TS Dames	9 €	30	16H10	16H30	100 €	50 €	25 €	9 €
B	500 - 2399	10 €	45	14H55	15H15	300 €	150 €	75 €	10 €
C	500 - 1999	9 €	60	11H10	11H30	120 €	60 €	30 €	9 €
D	500 - 1699	9 €	60	13H40	14H00	100 €	50 €	25 €	9 €
E	500 - 1499	9 €	60	08H40	09H00	100 €	50 €	25 €	9 €
F	500 - 1299	9 €	60	12H25	12H45	100 €	50 €	25 €	9 €
G	500 - 1099	9 €	60	09H55	10H15	80 €	40 €	20 €	9 €
H	500 - 899	9 €	30	14H55	15H15	80 €	40 €	20 €	9 €

Dimanche 19 avril 2026

Tableau	Désignation	Droits d'inscription		HORAIRE		Répartition récompenses			
N°		TARIF	Nbre de places	Fin du pointage	Début du tableau	1er	2ème	3/4ème	5 à 8ème
I	500 - 999	9 €	30	14H55	15H15	80 €	40 €	20 €	9 €
J	500 - 1199	9 €	60	12H25	12H45	80 €	40 €	20 €	9 €
K	500 - 1399	9 €	60	09H55	10H15	100 €	50 €	25 €	9 €
L	500 - 1599	9 €	60	13H40	14H00	100 €	50 €	25€	9 €
M	500 - 1899	9 €	60	08H40	09H00	120 €	60 €	30 €	9 €
N	500 - 2299	10 €	60	11H10	11H30	220 €	110 €	55 €	10 €
O	TS M >1500	12 €	45	14H55	15H15	500 €	250 €	125 €	30 €

3. INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront prises jusqu'au vendredi 17 avril 2026 sur le lien :

<https://www.helloasso.com/associations/cercle-jean-mace-bourges-tennis-de-table/evenements/tournoi-cjmb-tennis-de-table-2026>

Pour éviter un grand nombre d'inscrits absents sans prévenir et empêchant d'autres joueurs de participer il a été décidé le processus d'inscription suivant :

- 1/ La totalité des inscriptions se fait en ligne.
- 2/ Le paiement s'effectuera en ligne dès votre inscription.
- 3/ L'inscription ne sera validée qu'une fois le paiement effectué.

Pour toute demande de désistement, le comité d'organisation se réserve la possibilité de rembourser tout ou partie en cas de circonstances exceptionnelles.

Les inscriptions sur place se feront selon les places disponibles, avec l'accord du Juge-Arbitre.

Pour tout renseignement : Bernard THIBERT 06 76 78 58 35 bernard.thibert@orange.fr

4. REGLEMENT

Article 1 : Tous les tableaux se joueront par poules de 3 joueurs, les 2 premiers de chaque poule seront ensuite répartis dans un tableau final à élimination directe.

Article 2 : **Fin du pointage 20 minutes avant le début du tableau. Seuls les joueurs qui auront pointé pourront participer au tableau concerné.** Tout Joueur non pointé à cette échéance sera déclaré forfait et ne pourra réclamer le remboursement du tableau concerné. Le tirage au sort des poules sera effectué à l'issue du pointage.

En fonction du nombre des inscriptions, le juge-arbitre pourra être amené à modifier la formule et le nombre d'inscrits de chaque tableau.

Article 3 : En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Article 4 : Le juge arbitre du tournoi sera seul habilité à régler les litiges prévus ou non au présent règlement et à prendre les décisions nécessaires au bon déroulement de l'épreuve.
Ses décisions seront sans appel.

Article 5 : Le règlement appliqué est le règlement fédéral FFTT, une tenue de sport sera exigée dans les aires de jeu.
Les balles plastiques NITTAKU 3* PREMIUM blanches seront fournies par l'organisateur.
Attention pas de tenue de sport blanche (short et maillot).

Article 6 : Chaque joueur pourra s'inscrire dans 3 tableaux par jour.
Tous les tableaux seront mixtes, à l'exception du tableau A (TS Dames).

Article 7 : Les poussins ne peuvent pas participer à notre tournoi.

Article 8 : Chaque joueur devra être en possession de sa licence en règle avec la certification médicale.

Article 9 : Tout joueur qui par sa conduite causera des perturbations ou refusera d'arbitrer se verra exclu de son tableau ou du tournoi et un rapport sera envoyé à la commission sportive compétente.

Article 10 : Toutes les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches en 11 points.

Article 11 : Le forfait sera prononcé 5 minutes après l'appel de son nom.

Article 12 : **L'arbitre ou le vainqueur devra restituer la balle à la table des Juges-Arbitres dès la fin de chaque partie, avec la plaquette, le crayon et la fiche de partie correctement remplie.**

Article 13 : Ouverture de la salle à partir de 07H00.

Article 14 : La compétition se déroulera sans interruption. Une buvette sera mise en place avec boissons et sandwiches.

Article 15 : Le joueur autorise l'association du CJM BOURGES TT à la prise de vue et son utilisation dans le cadre des publications liées à cette organisation.

Article 16 : Tout engagement vaut acceptation du présent règlement. Le CJM BOURGES TT décline toute responsabilité civile et pénale en cas de perte, vol, bris de matériel ou accident pouvant survenir lors du tournoi, dans la salle, les vestiaires, les abords et le trajet.